



Le Mensuel

L'actualité des mois d'août et de septembre 2020

1) Entretien du 20 août avec la Direction du CHD Vendée.

La Direction du CHD Vendée était représentée par M. Francis Saint Hubert, directeur général et Mme Malys Rival, directrice adjointe et responsable du site de Montaigu.

La délégation du CSUHM était composée de Robert Gautrais, président, Jean-Claude Rebillard, secrétaire et Jean-Paul Beauvais, trésorier.

Cet entretien avait été sollicité par le CSUHM pour évoquer les problèmes et préoccupations concernant Happytal et la vétusté des Soins de Suite et de Réadaptation de l'hôpital de Montaigu.

- Le dossier Happytal.

Happytal est une start-up lancée 2013. C'est une structure privée lucrative extérieure à l'hôpital public. Elle propose un service de conciergerie « 5 étoiles » ! Des hôtes et hôtesse, tout sourire, proposent au futur patient d'enregistrer sa demande de chambre individuelle. A celui hospitalisé de se faire livrer des sushis, ou de réserver une coupe-brushing. En contactant Happytal, le personnel soignant peut, lui, commander du pain, déposer son pressing, au prix local, et même s'épargner l'achat des fournitures scolaires !

Le CHD de Vendée a signé un partenariat avec la société Happytal dont le but était, au départ, d'améliorer les conditions de vie du personnel !

Cette convention permet, en plus, d'apporter une aide matérielle aux patients et de récupérer auprès d'eux l'accord pour une prise en charge d'une chambre individuelle par leurs mutuelles.

M. Saint Hubert précise que cette absence de récupération d'accord pour une prise en charge par les mutuelles représente un manque à gagner du CHD Vendée de l'ordre de 1 million € par an, sans préciser les éléments pris en compte pour cette estimation !

Il a rappelé, aussi, qu'il était difficile de faire appliquer, par les services de l'accueil et par le personnel soignant, les consignes de financement des chambres seules, ce qui explique l'engagement pris avec Happytal !

Le CSUHM regrette que M. Saint Hubert soit resté très évasif sur la rémunération versée à Happytal, comme sur les gains escomptés pour le CHD Vendée.

Dans la formule mise en place au CHD Vendée, Happytal s'engage à ne pas démarcher les patients dans un but « trop lucratif » et réglementer la démarche dans les chambres en garantissant le respect des patients !

M. Saint Hubert s'engage personnellement à faire respecter le contrat et même à le dénoncer en cas de dérives, ou si besoin !

Le CSUHM ne peut se satisfaire des manques de précisions quant à l'aspect financier et regrette cette absence de transparence entretenu par M. Saint Hubert.

- Vétusté des Soins de Suite et de Réadaptation de l'hôpital de Montaigu.

La démarche du CSUHM était d'obtenir, au minimum, dans les meilleurs délais, un rafraichissement des peintures des murs et plafonds dans toutes les chambres des Soins de Suite et de Réadaptation.

M. Saint Hubert confirme qu'un cadre de santé réalise actuellement une étude pour l'avenir de ce service géré par une dotation de l'ARS.

Ainsi, M Saint Hubert s'est engagé à fournir des précisions sur les travaux prévus dans le service des Soins de Suite et de Réadaptation d'ici la fin d'année.

Le CSUHM veillera à la bonne tenue de cet engagement.

- Les perspectives à l'étude ...

Avec le soutien des élus, un nouveau schéma d'aménagement territorial pour Montaigu, en capacité de répondre aux prévisions de développement du territoire pour les 15 ans à venir, a été proposé à l'Agence Régionale de Santé.

En attendant, le CHD a un plan pour améliorer les Soins de Suite et de Réadaptation !

Il s'agit de déménager les 2 Ehpad sur un nouveau site avec un montage financier et juridique avant de réinstaller les Soins de Suite et de Réadaptation.

Actuellement, le CHD Vendée est dans la phase « étude et faisabilité ».

2) Le Ségur de la Santé.

Le Ségur de la Santé a débouché sur la « préconisation » de 33 mesures.

Les principales conclusions sont les suivantes :

- 19 milliards € d'investissement dans le système de santé pour améliorer la prise en charge des patients et le quotidien des soignants.
- 8.2 milliards € par an pour revaloriser les métiers des établissements de santé et des EHPAD, et reconnaître l'engagement des soignants au service de la santé des français.
- 15 000 recrutements à l'hôpital public.
- Accélérer la sortie du « tout T2A » (tarification à l'acte) et privilégier la qualité des soins.
- Financer l'ouverture ou la réouverture de 4 000 lits « à la demande ».
- Mettre fin au mercenariat de l'intérim médical à l'hôpital public.

- Redonner toute sa place au service hospitalier au sein des établissements de santé.
- Former plus de soignants dans les filières paramédicales pour mieux prendre en charge les patients.
- Faciliter l'accès aux soins non-programmés et à l'exercice coordonné.
- Développer fortement la télésanté en s'appuyant sur les acquis de la crise pour mieux soigner.
- Donner aux territoires les principaux leviers de l'investissement en santé dans l'intérêt de leurs habitants.
- Combattre les inégalités de santé.

L'essentiel de ces mesures restent actuellement au stade des déclarations d'intentions.

Leur déclinaison dans le communiqué de presse ministériel du 20 juillet 2020 peut parfois paraître répondre aux attentes des usagers que nous sommes, mais il convient d'en attendre la traduction dans les mesures concrètes pour porter un jugement.

À suivre ...

PS. Ségur de la Santé/les conclusions/dossier de presse juillet 2020/ disponible en fichier PDF sur simple demande à l'adresse : csuhm85@laposte.net

3) Dans l'agenda :

- Le 16 septembre 2020

Réunion de la Commission Des Usagers avec la participation de Jean-Claude Rebillard.

- Le 1^{er} octobre 2020 à 14h30

Rencontre avec Mme Malys Rival, directrice adjointe du CHD Vendée et responsable du site de Montaigu.

La délégation CSUHM prévue : Robert Gautrais, Josette Lemerle et Charlène Bellanger et Didier Morel.

Ordre du jour non arrêté à ce jour.

- Le 12 octobre 2020 à 17h00

Réunion du Conseil d'Administration

Ordre du jour non arrêté à ce jour.
